

FRANCE – Destruction d'une parcelle non revendiquée

Par Eric MEUNIER

Publié le 16/12/2003

Une information judiciaire contre X pour « destruction de biens d'autrui » a été ouverte par le parquet de Clermont-Ferrand, dans le cadre de l'enquête sur la destruction, à la mi-août, d'une parcelle de maïs transgénique appartenant à Meristem Therapeutics (cf. Inf'OGM n°45). Le collectif OGM du Puy-de-Dôme, qui rassemble notamment la Confédération paysanne, Attac et des associations écologistes locales, a nié avoir participé à cette destruction, tout en affirmant qu'il ne désapprouvait pas cette action [1].

[1] AFP, 26 septembre 2003